



**Compte –rendu
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le treize juin 2017, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	14	Votants :	18
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, olivier Le Traon (arrivé à la délibération n°21/2017), Elia Bernard (arrivée à la délibération n°22/2017), François Levrat (arrivé à la délibération n°23/2017), Claude Bousquet					
Représentés :	Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion					
Absents :	Karl Crochart					
Secrétaire :	Bernard Cellier					

A 20h30 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Bernard Cellier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2017 au vote.

Vincent Pain fait remarquer une erreur de saisie, il y a 2 délibérations n°19 au lieu de 19 et 20.

Ont voté pour (15) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus : néant

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Tarif portage à domicile

Bernard Gleize présente l'évolution du prix des repas livrés à domicile suivant l'indice de la consommation et l'avenant signé le 14 mars 2017.

Ont voté pour (16) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le tarif des repas en portage à domicile fixé à 4,65 € est adopté à l'unanimité.

2. Tarifs restaurant scolaire, garderie, études, centre de loisirs, NAP

Sur présentation de Bernard Gleize et après avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 15 juin 2017, il a été proposé les tarifs suivants :

	Restauration scolaire	Garderie du matin	Garderie du soir (maternelle)	Etude surveillée (élémentaire)	Garderie (18h-19h) Accueil périscolaire du vendredi 15h45-16h30 (maternelle) Accueil périscolaire du vendredi 17h00-18h00 (élémentaire)
Q.F. ≤ 500 €	1,05 €	0,65 €	1,10 €	1,15 €	0,45 €
501 € < QF ≤ 2 000 €	Compris entre 1,05 € et 5,75€	Compris entre 0,65 € et 2,85 €	Compris entre 1,10 € et 4,55€	Compris entre 1,15 € et 4,90 €	Compris entre 0,45 € et 1,80 €
2 001 € < QF < 4 500 €	Compris entre 5,75 € et 7,00 €	Compris entre 2,85 € et 3,30 €	Compris entre 4,55 € et 5,45 €	Compris entre 4,90 € et 5,80 €	Compris entre 1,80 € et 2,20 €
QF ≥ 4 500 €	7,00 €	3,30 €	5,45 €	5,80 €	2,20 €

Concernant les NAP il a été proposé un tarif unique de 0.80 € par jour et par enfant.

Centre de loisirs	Forfait mercredi sans sortie	forfait mercredi avec sortie	Forfait vacances sans sortie	forfait vacances avec sortie
Q.F. ≤ 500 €	4,05 €	6,65 €	6,10 €	8,70 €
501 € < QF ≤ 2 000 €	Compris entre 4,05 € et 6,00 €	Compris entre 6,65 € et 8,70 €	Compris entre 6,10 € et 8,10 €	Compris entre 8,70 € et 12,00 €
2 001 € < QF < 4 500 €	Compris entre 6,00 € et 9,30 €	Compris entre 8,70 € et 13,75 €	Compris entre 8,10 € et 12,60 €	Compris entre 12,00 € et 18,00 €
QF ≥ 4 500 €	9,30 €	13,75 €	12,60 €	18,00 €

Pour les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés en même temps à Vauhallaan, une réduction de 50% sera appliquée sur le 3^{ème} enfant et les suivants.

Pour les PAI une réduction de 25% sera appliquée sur le tarif calculé en fonction du quotient familial.

Pour le personnel communal et les enseignants une réduction de 50% sera appliquée sur le tarif calculé en fonction du quotient familial.

Intervention de Vincent Pain :

Déclaration des élus de « Vauhallaan pour tous » relative à la délibération n° 22/2017 sur les nouveaux tarifs de restauration scolaire, garderie, études et centre de loisirs

Les élus de "Vauhallaan pour tous" prennent positivement note des dernières évolutions faites sur le quotient familial et se félicitent de voir que petit à petit ces évolutions tendent à rejoindre leurs propositions faites en 2015 ; point d'inflexion remonté de 1500 à 2000€ et QF haut augmenté de 4000 à 4500€.

Il reste cependant un dernier petit effort pour mieux prendre en compte la répartition des familles dans la tranche haute (QF >4500€) qui regroupent 35 enfants soit près de 20% du total. Pour cela, les élus de "Vauhallaan pour tous" font la proposition suivante pour la cantine qui est à cout identique par rapport à celle proposée au vote :

Q.F < 500 € : 1 €

500 <Q.F< 2100 : compris entre 1 € et 5,8 €

2100 <Q.F< 5500 : tarif compris entre 5,8€ et 7,6 €

Q.F > 5500 : tarif de 7,6 €

Ces seuils de QF seraient aussi applicables aux autres tarifs.

Réponse de François Hillion : cette proposition sera étudiée plus tard.

Ont voté pour (17) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte les tarifs de la restauration scolaire, de la garderie, de l'étude et des NAP pour la période de septembre 2017 à Aout 2018, (les élus de Vauhallaan pour tous déclarent : Il est dommage de ne pas avoir pris en compte la proposition faite. Mais suite aux évolutions proposées, les élus de « Vauhallaan pour tous » décident malgré tout de voter favorablement cette résolution et espèrent que les derniers ajustements qu'ils ont proposés, seront pris en compte en 2018).

3. Doublement de la redevance Assainissement

Sur présentation de Bernard cellier, Le SIAVB nous informe des non-conformités suite aux contrôles des installations d'assainissement réalisés chez les particuliers comme au sein de certaines entreprises de la commune.

Les pétitionnaires non conformes sont ainsi périodiquement relancés par le SIAVB et les prestataires en charges des contrôles. Mais, force est de constater que certains sont réfractaires et ne procéderont aux travaux qu'en cas de mise en place de mesures coercitives.

Le SIAVB et 7 autres communes adhérentes ont déjà voté la possibilité d'appliquer cette sanction financière.

Le doublement de la redevance sera appliqué pour les administrés qui ne se mettent pas en conformité.

Jean-Luc Lando : est-ce appliqué à ceux qui ne sont pas raccordés et ceux qui rejettent dans le ru ?

Bernard Cellier : Suez assure les conformités mais il constate des refus de certains administrés. Il peut y avoir des arrangements entre les pétitionnaires et la mairie pour la mise en conformité. Le réseau eaux pluviales n'est pas obligatoire.

Ce n'est pas appliqué à Vauhallaan et le doublement de la redevance ne sera appliqué qu'au récalcitrant.

François Hillion : les enquêtes de conformité sont couteuses et ne sont réalisées dans une rue complète que lors de travaux.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier,

Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le doublement de la redevance assainissement prévue par le code de la Santé Publique est adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention auprès de la MSA pour l'extension et la réhabilitation de la crèche

Sur présentation de Denise Garcia Le projet de réhabilitation et d'extension de la crèche permettra d'accueillir 20 enfants au lieu de 15 aujourd'hui. Pour le financement des équipements, la M.S.A. peut subventionner ce projet.

Vincent Pain : Quel type d'équipement ?

François Hillion : il s'agit du mobilier et des jeux extérieurs

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à demander une subvention au titre de l'équipement auprès de la MSA.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour la fête de la Science

Sur présentation de Bernard Gleize, comme chaque année, il convient de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention pour l'organisation de la Fête de la science – édition 2017. En 2016, le Conseil Général a participé financièrement à hauteur de 270 €.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour la fête de la science 2017.

6. Demande de subvention auprès de la Communauté Paris-Saclay pour la fête de la Science

Sur présentation de Bernard Gleize, comme chaque année, il convient de solliciter auprès de la Communauté Paris-Saclay une subvention pour l'organisation de la Fête de la science – édition 2017.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à demander une subvention auprès de la Communauté Paris-Saclay pour la fête de la science 2017.

7. Demande de subvention auprès de l'Etat pour la journée de la prévention routière

Sur présentation d'Isabelle Glasset Il convient de solliciter auprès de l'Etat (DDT de l'Essonne) une subvention pour l'organisation de la journée de la sécurité routière qui aura lieu à Vauhallan le 23 septembre 2017. Cette organisation se fait à tour de rôle entre les villes de Bièvres Igny et Vauhallan.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à demander une subvention auprès de l'Etat pour l'organisation de la journée de la prévention routière.

8. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Sur présentation de Bernard Gleize, Les modalités de calcul des indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués actuellement en vigueur ont été définies par la délibération n°28/2014 en date du 11 avril 2014. Cette délibération prévoit que le niveau des indemnités est fixé en fonction d'un pourcentage de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La direction générale des collectivités locales (DGCL) demande aux collectivités de mettre en conformité leurs délibérations pour tenir compte des modifications réglementaires :

- L'adoption d'un nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévue par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui s'élève désormais à 1022 et non 1015. Au 1^{er} janvier 2018 l'indice brut terminal sera porté à 1027.

François Hillion rappelle que la totalité de l'enveloppe dédiée aux indemnités des élus n'est pas consommée ce qui permet d'accorder une indemnité aux conseillers délégués.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe les taux de l'indemnité de fonctions du Maire, Adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

5 Adjoints : 12.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

5 Conseillers municipaux délégués : 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

9. Approbation de la CLETC du 1^{er} juin 2017

Sur présentation de Bernard Gleize, La CLETC s'est tenue le 1^{er} juin 2017 en vue d'adopter divers ajustements de charges. Concernant Vauhallan il s'agit de réajuster le fonctionnement et notamment sur les dépenses d'éclairage public, et les recettes sur la redevance d'occupation du domaine public dû par Orange. Sur l'investissement il a été fait le choix d'augmenter l'enveloppe pour les travaux de voirie à savoir passer de 100 000 € à 250 000 € ce qui aura

un impact sur l'Attribution de Compensation.

Vincent Pain : à quoi correspondent les 225 000 euros ?

Bernard Gleize : il s'agit des crédits non consommés sur les années 2015-2017. Cet excédent n'apparaît pas dans le bilan de la commune mais celui de la CPS.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge du 1^{er} juin 2017.

10. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention pour la reprise de la dette relative à la voirie

Sur présentation de Bernard Gleize, suite à l'augmentation de l'enveloppe pour les travaux de voirie, il convient de passer une nouvelle convention avec la CPS pour la reprise de la dette attachée à l'investissement pour la remise en état de la voirie d'intérêt communautaire.

Aucun emprunt n'étant affecté par opération selon un principe budgétaire, il convient de déterminer une quote-part comme défini dans la convention à l'article 2.

La convention est conclue pour la durée de remboursement de la dette soit de 2017 à 2026.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention.

Clôture de séance à 21h00